



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## médaille militaire

Question écrite n° 34884

### Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur le devenir des traitements alloués aux récipiendaires des distinctions de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire. En effet, de nombreux représentants du monde combattant s'interrogent sur les possibles modifications apportées aux dispositions en vigueur pour l'octroi des traitements accordés à leurs bénéficiaires notamment au titre des services militaires rendus au pays. Aussi, souhaiterait-elle connaître sa réflexion sur ce sujet.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, informe l'honorable parlementaire que de nombreux projets concernant une réforme des traitements versés aux membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médaillés militaires ont été envisagés au cours des dernières années. Ils partent tous du même constat : les sommes allouées sont relativement modiques et un certain nombre d'entre elles sont reversées aux associations caritatives. Les coûts de gestion sont élevés au regard du bénéfice individuel qu'en retirent les membres de l'ordre de la Légion d'Honneur et des médaillés militaires. À ce jour, les réflexions se poursuivent.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Michèle Tabarot](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34884

**Rubrique :** Décorations, insignes et emblèmes

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 novembre 2008, page 9659

**Réponse publiée le :** 30 juin 2009, page 6646